

LA VIE DE L'ACADÉMIE DE DIJON



NOUS SOMMES LA MAJORITÉ, ILS SONT MINORITAIRES! ALORS 49.3 OU PAS, ON IRA JUSQU'AU RETRAIT!

EDITO

Depuis trois mois des millions de citoyen·nes, de salarié·es, de jeunes, de retraité·es, de militant·es associatifs, politiques et syndicaux combattent un projet d'allongement du temps passé au travail, qui appauvrira les retraité·es, cassera les solidarités et creusera les inégalités. Les personnels de l'Éducation prennent leur part de responsabilité dans cette mobilisation en participant massivement aux journées d'action. Et rien ne semble changer en Macronie... Le président fait la sourde oreille, Castaner fait jouer de la matraque et du gaz lacrymogène, Philippe étouffe le débat parlementaire en usant du 49.3 et Blanquer continue inflexible à détruire l'Ecole en s'inventant le soutien de 99,9% des enseignant·es.

Mais 49.3 ou pas on ne lâchera pas!

Dès l'annonce du recours au 49.3 par le gouvernement, des milliers de manifestant es sont descendu es dans la rue dans tout le pays pour dire NON à ce véritable coup d'État social! L'utilisation du 49.3 est malgré tout un aveu de faiblesse: celui d'un gouvernement aux abois, isolé, qui a perdu la bataille de l'opinion après une grève d'une durée historique. Toutes les enquêtes le montrent: les deux tiers des Français es demandent au gouvernement de retirer son texte. Les seuls à réellement le soutenir désormais sont les fonds de pension et la commission européenne.

Nous ne devons pas renoncer, bien au contraire, et devons persister à combattre cette régression sociale. Ce ne sont pas les vagues promesses de revalorisation de Blanquer, avec ses scénarios bricolés ne servant qu'à justifier une nouvelle attaque contre nos garanties statutaires, qui doivent rassurer les personnels de l'Education Nationale quant aux conséquences de cette réforme sur nos pensions. Chacun·e d'entre nous a bien compris que nous serions grands perdants et surtout grandes perdantes si la réforme passait! Chacun·e d'entre nous sait que la seule réponse à apporter à cette réforme de retraites que le gouvernement veut imposer en force ne peut être que le blocage total de l'économie du pays par la grève générale. Il nous faut donc continuer à diffuser les analyses que nous faisons de cette réforme et nos propositions de financement pour améliorer le système actuel, afin de convaincre une majorité de personnel à se mobiliser sur leurs lieux de travail, à participer aux journées d'action et à généraliser la grève. La perte de salaire immédiate lors d'une journée de grève apparaît souvent comme un frein mais elle n'est rien au regard de la perte de pension qui nous attend, alors GRÉVONS ENSEMBLE! La prochaine journée nationale d'action connue est celle du 31 mars, mais d'ici là nul doute que nous devrons nous inscrire dans les autres actions locales qui pourraient voir le jour.

Julien Raillard

Sommaire

Page 1 : Édito Page 5 : Audience AESH

Page 2 : Canopé – Rentée 2020 Page 6 : Carte scolaire partie 2

Page 3 : Réforme des retraites Page 7 : Reforme INSPE

Page 4 : Carte scolaire partie 1 Page 8 : Caisse de grève

N° 135

Mars 2020 Déposé le 19-03-20

La vie de l'académie UASEN CGT EDUC'ACTION

2 rue du parc 71100 Chalon sur Saône Site: ww.cgteducdijon.org E-mail: <u>dijon@cgteduc.fr</u>

N°CPPAP 0122 S 07066 Dir. Publ. : J. Raillard Imprimé par nos soins Bimestriel prix 1€

PA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE



Réforme des retraites – on ne lâchera rien!

Réseau Canopé en danger!

Lors du Conseil d'administration de Réseau Canopé du 18 décembre 2019, le représentant de la DGESCO a annoncé son dépeçage, sous couvert d'en faire «un acteur majeur de la formation continue des enseignants ».



Depuis le ministre a confirmé début mars la réorientation de l'établissement public, qui a déjà fait de lourdes concessions en termes de nombre de poste après la refondation en un établissement unique en 2015 (une direction à Chasseneuil du Poitou et un atelier dans chaque département). Ce maillage territorial permettait jusqu'à présent de proposer aux enseignant-es des ressources pédagogiques en ligne, des formations à distance ou en présentiel et bien sûr les ouvrages papier, puisque Canopé est aussi éditeur spécialisé dans les questions éducatives.

Ce qui se profile, c'est « de faire de Poitiers la capitale de l'éducation » et le transfert des ateliers aux rectorats. C'est aussi la réduction des missions à la seule formation à distance, et l'abandon de l'édition. L'emblématique revue TDC (Textes et Documents pour la Classe), qui existe depuis 1957 va s'arrêter en 2021. Des ouvrages à paraitre ce début d'année ne seront pas édités.

Pour l'instant les personnels ne sont pas informés de ce qui va pourtant les concerner au premier chef : les enseignant es en détachement vont-ils et elles devoir retrouver des classes ? Et quid des personnels non-

enseignants si les librairies et médiathèques n'existent plus ? Comme cela s'est déjà passé pour l'ONISEP, aucune information, si ce n'est la nomination d'une nouvelle directrice, anciennement directrice du développement d'une société privée faisant du profit dans le domaine de l'éducation.

La CGT exige l'annulation de la décision de démantèlement et d'arrêt des missions historiques de Réseau Canopé, ainsi qu'une vraie négociation honnête et non faussée avec les représentants du personnel qui n'ont jamais refusé de voir évoluer leur établissement, mais n'acceptent pas que leur travail et leurs emplois soient passés par pertes et profits.

Sandra Gaudillère

Réforme des retraites – on ne lâchera rien!

Rentrée 2020, c'est toujours moins!

Après 2 années d'attaques frontales contre notre système éducatif et les personnels enseignants (mise en place des réformes du lycée et de la voie pro), le ministère poursuit sa politique. À la rentrée 2020, dans l'académie de Dijon, c'est l'équivalent de 104 ETP qui seront supprimés. À cette baisse de moyens s'ajoutent les projets de fermetures et de réduction de structures programmés par la région avec la nouvelle carte des formations.



Au rectorat où ont été reçues les organisations syndicales le 5 février, on nous dit que, compte-tenu de la perte de 1070 élèves

à la rentrée 2020, la situation aurait pu être pire pour les établissements de l'académie, et que les conditions d'enseignement sont favorables avec, cette année scolaire, 84% des enseignements qui ont lieu avec moins de 24 élèves et 19% avec moins de 10 élèves.

Pour les personnels qui font face à une nouvelle baisse de moyens et à une réduction de l'offre de formation, il est difficile d'accepter ce tableau idyllique qui ne correspond pas au vécu dans les établissements. Localement, les luttes s'organisent comme à la cité scolaire Vincenot à Louhans où, pour la rentrée 2020, les statistiques rectorales sont très éloignées de la réalité du terrain avec :

- ❖ au collège : 26 à 30 élèves par classe.
- sur le lycée général : les cours sont prévus à 36 élèves voire 39 en terminale STMG
- ❖ sur le lycée professionnel : fermeture du bac pro BIO-IT et grilles horaires non respectées notamment pour le calcul du volume complémentaire.

Qu'elles aboutissent ou non à des améliorations pour la rentrée 2020, ces luttes locales sont vouées à être remises en cause par le rectorat dans les années à venir. Pour améliorer nos conditions de travail et d'apprentissage des élèves, nous devons nous inscrire dans des luttes plus globales contre la politique libérale de ce gouvernement et porter aussi nos revendications sur les conditions d'étude des élèves avec :

- ❖ au collège : 20 élèves par classe, 15 en éducation prioritaire.
- en voie pro : fin des regroupements de sections de bac pro pour permettre le travail à effectif réduit et 12 élèves en CAP.
- au lycée : des effectifs de classe limités à 24 élèves avec des groupes adaptés selon les besoins et les disciplines.

David Musart



Réforme des retraites – on ne lâchera rien!

Retraites : Pendant les travaux de démolition, la mobilisation continue.

Une retraite « universelle » par points était inscrite au programme électoral du candidat Macron à l'élection présidentielle. C'est au nom de cette vague promesse que se met en place, à marche forcée, une réforme structurelle qui remet en cause les fondements même du modèle social français en matière de retraite et de solidarité. Depuis le 5 décembre, les opposant es à cette réforme ont massivement organisé et mis en œuvre la lutte dans toute la France. Sous des formes diverses : grève manifestations, actions coup de poing...

À ce jour, le gouvernement reste sourd à une contestation qui est pourtant largement majoritaire. Pire, le rythme parlementaire est accéléré. Consulté, comme il se doit, sur le texte de loi, le Conseil d'État estime ne pas avoir eu le temps de « garantir au mieux la sécurité juridique » du texte de loi et estime que les projections financières, concernant le nouveau système de retraite, sont « lacunaires », mais cela n'affole pas le gouvernement, qui plutôt que de prendre le temps de la réflexion, en pleine psychose du coronavirus, dégaine l'article 49-3 de la Constitution au moment où le financement, la valeur du point, la pénibilité... devait être discutés. La volonté de ne pas débattre est évidente.

Parallèlement aux pseudos débats parlementaires se tient une conférence sur le financement des retraites. Face à un patronat tout puissant qui refuse toute avancée en matière de financement de la solidarité nationale, la CGT a décidé de quitter la conférence de financement et d'organiser une autre conférence, alternative car les moyens de financer des retraites dignes pour toutes et tous existent et nous sommes force de propositions en la matière.

Il est donc plus que jamais nécessaire de rester mobilisé·es, de faire entendre notre point de vue et d'organiser le rapport de force.

Jean-François Petit

La Vie de l'académie – Mars 2020 - n°135 _



Réforme des retraites – on ne lâchera rien!

Rentrée scolaire 2020-2021 : Modification de la carte scolaire dans l'académie de Dijon.

Partie 1 : Cuiseaux en 71

Depuis environ 35 ans une entente entre les départements du Jura (39) et de Saône-et-Loire (71) propose dans leur carte scolaire le choix pour 7 communes du Jura situées au Nord de Cuiseaux et 4 communes de Saône-et-Loire au Sud de Cuiseaux de choisir leur collège d'affection. Les familles peuvent scolariser leurs enfants soit au collège de Cuiseaux (71) soit à celui de St Amour (39) distants de 10km au Sud.

En mai 2019, les familles Jurassiennes sont informées du projet de modification de la carte scolaire les obligeant, à partir de la rentrée 2020, à scolariser leurs enfants exclusivement au collège de St Amour augmentant ainsi la distance domicile-collège. Le Conseil Départemental du Jura conditionne les travaux de rénovation du collège de St Amour (qui en a absolument besoin) à l'augmentation des effectifs du collège L. Febvre. Ce projet a été discrètement entériné en décembre 2019. Un collectif de parents d'élèves se mobilise contre cette décision; ils ont saisi début février le Tribunal Administratif de Besançon pour faire annuler la délibération de décembre 2019.

Actuellement, on compte 359 élèves à Cuiseaux dont 93 sont jurassiens et 199 à St Amour. A terme, 3 divisions pourraient fermer au collège de Cuiseaux et donc, des mesures de carte scolaire, des compléments de service, une diminution du nombre de personnel non enseignant (AED, agents territoriaux).

Ces deux collèges appartiennent à la même grande région mais pas au même département ni à la même académie. Où seront affectés les personnels du collège de Cuiseaux?

Gaëlle Serand



Réforme des retraites - on ne lâchera rien!

Compte rendu de l'audience intersyndicale avec la députée de Côte d'Or

Rappel : En septembre dernier, au prétexte de la nouvelle circulaire ministérielle de gestion, les AESH de l'académie de Dijon voyaient leur temps quotité passer de 57 % à 60 % et leur temps de travail hebdomadaire passer de 23h30 à 24h30, voire 25h30, ce qui devrait correspondre respectivement à 62,5 % et 65 %.

Dans notre académie, les temps de travail de plusieurs AESH, principalement géré·es par le lycée mutualisateur de Brochon, restaient calculés sur la même base que l'année précédente. Ils·Elles travaillaient donc 23h30 par semaine en présence d'élèves pour une quotité de 57 %.

La Vie de l'académie – Mars 2020 - n°135



En janvier 2020, les AESH géré·es par Brochon ont reçu un avenant qui modifiait leur temps de travail en les alignant sur les mêmes calculs que les autres de l'académie. Quelques jours plus tard, nous apprenions que le rectorat revenait sur cette décision et annulait les avenants signés.

| | Temps de travail hebdo | Quotité imposée | Quotité de la circulaire de juin 2029 |
|-----------------|------------------------|-----------------|--|
| AESH Brochon | 23h30 | 57 % | 60 % |
| AESH 1ere année | 24h30 | 60 % | 62,5 % |
| AESH + 1an | 25h30 | 60 % | 65 % |

L'audience : Mardi 6 mars, l'intersyndicale AESH du 21 rencontrait Mme KHATTABI, députée LREM de Côte d'Or. Étaient présents : la FSU, FO, la CGT Educ, Sud et le SNALC, accompagnés de 4 AESH.



Nous avons appris que Mme KHATTABI avait interpelé le ministère et la rectrice de Dijon le 5 février suite à un article qui dénonçait l'augmentation du temps de travail des AESH de Brochon. Suite à cette intervention, la rectrice de Dijon aurait prétendu une erreur de communication et a rapidement annulé les avenants.

La députée a été surprise d'apprendre que la situation des AESH était loin d'être réglée, puisque la grande majorité d'entre elles eux était gérée par les DSDEN et que leur temps de travail ne respectait toujours pas la circulaire de 2019.

Nous avons expliqué comment les AESH sont géré·es, les uns par les DSDEN, les autres par des établissements mutualisateurs. La Députée a sans doute compris à ce moment-là que la rectrice de Dijon l'avait roulée dans la farine en invoquant une erreur, alors que son intention avait été de les aligner sur la situation des autres AESH.

Mme KHATTABI nous a ensuite interrogé·es sur l'opportunité de proposer des temps pleins aux AESH, en multipliant des activités annexes, sous l'autorité des collectivités territoriales.

Nous nous sommes opposé·es à cette mauvaise idée car la surveillance de la cantine ou les activités de garderie vont à l'encontre de la reconnaissance des spécificités du métier d'AESH. Il nous semble inacceptable que ce soit l'État luimême qui organise la démultiplication des employeurs, avec toutes les difficultés et contradictions que cela induirait : plusieurs hiérarchies, plusieurs statuts...



Il serait plus judicieux de simplifier la vie de celles et ceux qui ont choisi volontairement le complément d'activité en évitant de modifier du jour au lendemain leurs lieux et conditions de travail sans concertation.

Bien sûr, la réelle reconnaissance du métier d'AESH serait la création d'un vrai statut prenant en compte leurs qualifications, leur ouvrant un vrai droit à la formation continue et un temps plein basé sur un service de 24 à 26 heures hebdomadaires. Mais la députée a été plutôt sceptique.

Il a été convenu que Mme KHATTABI allait refaire un courrier à la rectrice de Dijon et au ministre pour dénoncer les disparités nationales, académiques et même locales dans le calcul du temps de travail des AESH, ainsi que le non-respect de la circulaire de juin 2019 dans notre académie.

Elle s'est engagée à rédiger une question écrite au gouvernement au sujet de ces inégalités, en particulier dans notre académie.

Cyrille Bernizet

La Vie de l'académie – Mars 2020 - n°135 _

La Vie de l'académie

Réforme des retraites – on ne lâchera rien!

Rentrée scolaire 2020-2021 : Modification de la carte scolaire dans l'académie de Dijon.

Partie 2 : Dans le canton de Talant Sombernon en Côte d'Or

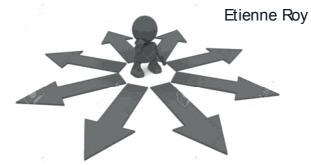
Depuis de nombreuses années le collège Boris Vian de Talant est en sous-effectif (à peine 300 élèves pour une capacité supérieure à 600). Un cercle vicieux bien connu s'est opéré dans ce collège dont la réputation, issue des années 80 est tenace. Construit au sein de la zone urbaine sensible de Talant, la mixité sociale a été mise à mal par les stratégies d'évitement des populations les plus aisées du secteur, habitant les villages alentours de Daix, Hauteville, Darois, du vieux Talant même, au profit du collège assez proche de Montchapet mais surtout du collège privé Saint-François. Les moyens humains ont diminué au fil du temps et de la perte d'effectifs entraînant des difficultés pour la surveillance des élèves répartis dans deux cours, la perte ou le partage de postes d'enseignant es et plus récemment la vacance d'un poste de principal adjoint voué à disparaître.

Les principaux se suivent dans ce collège peu intéressant pour une carrière de direction, sans label et avec peu d'élèves. Leur ordre de mission contient un objectif récurrent : augmenter les effectifs.

Cependant, quelle surprise d'entendre de la bouche de Christine Renaudin Jacques, conseillère départementale du Canton Talant Sombernon, siégeant au Conseil d'Administration du collège Boris Vian, qu'une réunion visant à réviser la sectorisation des collèges s'est tenue sans le principal du collège Boris Vian et pour transférer des élèves du collège de Sombernon au collège Rameau à Dijon, dans le quartier de la Fontaine d'Ouche.

Lors d'un récent échange de mails, madame Renaudin Jacques a accepté de me transmettre les informations suivantes : « Nous avons juste réussi à faire annuler la délibération du conseil départemental qui prévoyait une sectorisation qui ne convenait pas aux parents d'élèves de Sombernon. Donc la délibération passera au mois de février mais elle concernera toujours le collège Rameau. Pour ce qui est de la sectorisation de Sombernon à Talant, je n'ai pas eu gain de cause pour cette fois mais la vice-présidente en charge des collèges m'a assurée que la prochaine sectorisation (en effet, le collège de Sombernon est toujours trop chargé), Talant serait envisagé. »

Sachant que le Conseil Départemental a engagé un million d'euros dans l'isolation par l'extérieur du collège Boris Vian, on se demande pour quelle raison les élèves de Sombernon sont envoyés à Rameau.



Réforme des retraites - on ne lâchera rien!

Réformes de la formation des enseignantes : la (ré)forme sans le fond.

De l'ESPE à l'INSPE, quelles différences ? Mis à part la difficulté de prononciation, c'est aussi un virage dans la gouvernance de cette école devenue institut et dans l'élaboration des formations.

Auparavant élu·es, les directeur·trices de l'INSPE seront désormais nommé·es par le gouvernement, via le rectorat. Une véritable reprise en main du MEN (ministère de l'Éducation nationale) ayant pour effet de mettre l'Université à l'écart et de s'interroger sur la légitimité du personnel nommé.

D'autre part, c'est le MEN qui décidera du référentiel de formation. Là encore, c'est mettre de côté l'Université qui prépare au concours.

La Vie de l'académie – Mars 2020 - n°135



La réforme du master MEEF :

| Avant la réforme | Avec la réforme | |
|--|--|--|
| M1 : Préparation au concours + stages | M1 : stages plus longs, entre 6 et 8 semaines. | |
| M2 : | M2 : | |
| entrée dans le métier par un stage annuel en établissement, entre 8 et 12h, rémunéré à plein temps en fonction de l'échelon Cours à l'ESPE durant 2 jours Mémoire relevant d'une problématique de classe | stages sous forme de contrat en M2 à 1/3 temps payés aux alentours de 1000 euros. Mémoire Concours | |

D'après le Ministère de l'Éducation nationale, le master n'est donc plus là pour préparer au métier d'enseignant ET au CAPES mais uniquement au métier d'enseignant. De plus, s'il l'on compare les deux formules, l'année de M2 réformé sera chargée (doux euphémisme) quand on pense aux cours et concours à préparer et au mémoire à rédiger. C'est donc cela « désengorger » le M2, M. le Ministre ? Concernant le 1^{er} degré, la formation à la polyvalence n'est pas une priorité : 18h, au maximum, seront dédiées aux disciplines « annexes » (Histoire-géo, sciences, musique, arts visuels, etc.)

La réforme du concours :

| Avant la réforme | Après la réforme | NORN |
|-------------------------|---|------|
| 2 nd degré : | À l'écrit : Une épreuve de contenu et une épreuve de construction de séquence | E |
| | À l'oral : une épreuve de contenu de séance et un entretien de motivation | 16 |

Pour le 1^{er} degré, l'accent sera mis avant tout sur les mathématiques et le français. Pour le 2nd degré, la logique à l'œuvre est bien de professionnaliser et même d'appliquer une logique entrepreneuriale au recrutement, faisant passer l'aspect scientifique de la discipline au deuxième plan.

Des interrogations demeurent : Quid des néolauréats après le M2 MEEF ? Auront-ils une année de formation comme c'est le cas actuellement ? Idem pour néolauréats qui ont un autre M2 et qui ont obtenu le concours ? Qu'en est-il de l'évaluation de l'ESPE depuis sa création ?

Qu'on ne s'y trompe pas, ces réformes obéissent à une logique globale de réformer pour bêtifier et précariser. Cela passe par des économies en remplaçant les M2 actuels payés plein temps par des M2 contractuels et en préprofessionnalisant les AED qui se destinent au concours, l'attaque des statuts en habilitant les M2 n'ayant pas eu le concours à enseigner comme contractuel (pas déjà le cas ?), la mainmise du MEN sur la formation afin de contrôler totalement son contenu, réduisant les personnels à de simples exécutants.

Après les réformes de la fonction publique, des retraites, de l'assurance chômage, c'est au tour de la formation des enseignant es de subir de plein fouet l'idéologie néolibérale, affectant les étudiant es, les néo-enseignant es et les élèves.

Violette Richard-Andrieu

Réforme des retraites – on ne lâchera rien!

Caisse de solidarité, les camarades mobilisées ont besoin de vous!

TENIR. C'est le maître mot pour tous ceux et toutes celles qui mobilisé es depuis le 5 décembre 2020 ont compris que la lutte serait longue. 16 semaines d'actions locales et départementales diverses et variées, 8 journées nationales de grèves. Le mouvement contre la réforme des retraites, loin d'être terminé, doit se poursuivre jusqu'au retrait! Et rendez-vous est d'ores et déjà pris pour une nouvelle journée nationale de grève le 31 mars. La perte de salaire immédiate lors d'une journée de grève apparaît souvent comme un frein mais elle n'est rien au regard de la perte de pension qui nous attend.

La coordination académique de la CGT Educ'action réunie mardi 11 février a décidé de mettre en place une caisse de solidarité pour nos



syndiqué·es. Les premiers dons solidaires ont été versés par les militant·es CGT Educ'Action déchargé·es de service, des camarades retraité·es elles et eux aussi sans pertes de salaire ont voulu contribuer à aider les combattant·es de la réforme. Mais il est à saluer également des camarades qui n'ayant pas cours sur certaines dates ont versé leur journée au syndicat. Il faut étendre cette solidarité pour se donner les moyens de la victoire.

Nous avons lancé le recensement du nombre de journées de grève de chacun·e. Dans un second temps, en fonction des dons reçus, gérés à l'échelle académique par les camarades trésorier·es et secrétaires nous tenterons d'accompagner au mieux les personnels mobilisés.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque à *UASEN CGT Educ'action Dijon, 2 rue du Parc, 71100 Chalon-sur-Saône* ou en effectuant directement un virement bancaire (nous contacter à dijon@cgteduc.fr pour obtenir notre RIB).

La coordination académique

UASEN-CGT EDUC'ACTION 2 rue du parc 71100 Chalon sur Saône Tél.: 03 85 46 09 07 E-mail: dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél.: 03 80 37 14 08
E-mail: 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58 2 Bd Pierre de Coubertin 58000 Nevers Tél.: 03 86 50 67 85 E-mail: 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71 2 rue du Parc 71100 Chalon sur Saône Tél.: 03 85 46 09 07 E-mail: 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89 Avenue Molière - BP 247 89306 JOIGNY Cedex Tél : 07 81 38 25 28 E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site : www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la
casse de l'Ecole

| A remettre à un militant CGT | ou à renvoyer | aux adresses | indiquées | ci-dessus |
|------------------------------|---------------|--------------|-----------|-----------|
|------------------------------|---------------|--------------|-----------|-----------|

| Je souhaite : | ☐ me syndiquer | prendre contact |
|-----------------------|------------------|-----------------|
| Nom : | Prénom : | |
| Adresse personnelle : | | |
| Discipline : | Grade ou corps : | Echelon : |
| | Commune : | |

